

**Envoyé:** January-14-20 11:29 AM  
**To:** Marie-Eve Belanger  
**Cc:** Claire Lemay  
**Subject:** Clarence-Rockland - Révision du règlement de zonage

Bonjour,

Nous avons les commentaires suivants:

- Numéro 24, nous souhaitons vous mettre en garde d'inclure 'Agriculture-Related Uses' et 'On-farm Diversified Uses' sous la même disposition. Les usages autorisés sous 'Agriculture-Related' peuvent aller jusqu'à une intensité comparable à un usage industriel. Autoriser les usages de types 'Agriculture-Related' de plein droit dans le zonage réduit vos possibilités de demander des études de circulation et/ou de compatibilité afin de déterminer que l'usage s'insère bien dans le secteur agricole. Vous devriez également explorer la possibilité d'exiger une entente de plan d'implantation pour ces types d'usages, car généralement, les municipalités excluent les usages agricoles de la nécessité de procéder avec un plan d'implantation. La DPP de 2014 a étendu les usages permis en zone agricole, les municipalités doivent donc réévaluer leur approche. Les usages 'On-farm Diversified' ne posent normalement pas de situation problématique quant à leur compatibilité.
- Numéro 44, dans la portion 'Objective and Rationale' on devrait plutôt lire 150 livestock unit. Le mot 'metre' serait de trop.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Cordialement,

**Dominique Lefebvre, MCIP, RPP**  
Superviseure en Urbanisme  
Planning Supervisor  
613-675-4661 poste / extension 7103  
[DLefebvre@prescott-russell.on.ca](mailto:DLefebvre@prescott-russell.on.ca)  
[www.prescott-russell.on.ca](http://www.prescott-russell.on.ca)  

---

Prescott  
Russell